

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 13

Le neuf Novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie-Françoise, la plus âgée des membres du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation du conseil municipal : le 03 Novembre 2022

Etaient présents : Mme GAUME Marie-Françoise - M. NERON Pascal -M. GAUDARD Bernard, – Mme CORNET-MONAT Béatrice - M. PROVOST Eric – Mme CUISSET Betty - M. ALLEGRE Jean-Marc - Mme MOUILLER Annie – M. BELOT Jean-Luc –Madame NERON Sylvie - Monsieur GUICHERD Cyril – Mme BASSOT Christine – ROUCHON Dominique.

Etaient excusés : Monsieur LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur GUICHERD Cyril,
Madame TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à Madame GAUME Marie-Françoise
Ils ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Monsieur ROUCHON Dominique

OBJET : ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEMONTAIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Madame GAUME Marie-Françoise est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins	:	13
- bulletins blancs ou nuls	:	0
- suffrages exprimés	:	13
- majorité absolue	:	7

Ont obtenu :

- Mme GAUME Marie Françoise	:	12 voix (douze voix)
- M. NERON Pascal	:	1 voix (une voix)

Le conseil municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 13 suffrages exprimés pour Madame GAUME Marie-Françoise.

PROCLAME Madame GAUME Marie-Françoise, Maire de la Commune de Villemontais et la déclare installée.

AUTORISE Madame GAUME Marie-Françoise, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

Le Secrétaire de Séance,

ROUCHON Dominique

Fait à Villemontais, 09 Novembre 2022
Le Maire,

GAUME Marie-Françoise

